

MADIÈRE

infos

Avril 2026

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°52

Éditorial

Comme chaque année le mois d'avril représente une étape importante pour la bonne marche des **Collectivités Locales, Syndicats et autres**, qui doivent constituer leurs budgets primitifs pour l'année en cours. Depuis plusieurs années, le contexte financier national, fait que, **l'Etat procède à des diminutions des dotations versées aux collectivités locales, communes, intercommunalité, département et région**, afin de diminuer le déficit budgétaire et l'endettement du pays. Malgré cela, chaque collectivité doit présenter un budget, équilibré entre les recettes et les dépenses, et qui se compose en deux parties.

D'abord, la **section de fonctionnement** qui concerne la vie du quotidien : des charges générales, les charges sociales et les frais liés aux structures extérieures, comme les écoles, constituent **les principales dépenses** ; quant **aux recettes** des plus importantes elles proviennent des dotations versées par l'état, la fiscalité directe du contribuable et de revenus divers. Ensuite la **section d'investissement** qui représente le deuxième volet d'un budget gé-

néral, qui, comme son nom l'indique concerne la réalisation de projets importants qui nécessite l'intervention des entreprises : **de voirie, bâtiments publics et autres**.

Les dépenses engagées doivent être équilibrées avec les recettes d'investissement qui proviennent : de **l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, du remboursement de la T.V.A de l'année passée, des subventions obtenues, de l'Etat, du conseil départemental de la région et des fonds de concours de la communauté de communes** pour les projets importants. Les collectivités les plus importantes doivent faire le même exercice pour des budgets annexes qui concernent la gestion des zones d'activités ou de réseau géré en régie.



Jean DEJEAN



CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 mars dernier, vous avez élu le **nouveau conseil municipal** qui a désormais l'honneur et la responsabilité de conduire les affaires de la commune pour cette nouvelle mandature.

L'ensemble des conseillers élus, vous remercie chaleureusement, **d'abord pour votre participation au scrutin** (60 % de votants), **ensuite de votre confiance renouvelée**, pour continuer de travailler ensemble dans l'intérêt général.

Les résultats officiels de cette élection municipale pour notre commune sont les suivants :

Inscrits sur les listes électorales : 248

Nombre de votants : 149

Suffrages exprimés : 129

Le 22 mars, les 11 conseillers élus se sont réunis en séance pour l'installation officielle du conseil et élire le **Maire et les Adjointes**.

Ont été élus à l'unanimité :

- **Maire** : Jean-Baptiste DEJEAN
- **Première adjointe** : Anick COLLO-FRANÇOIS
- **Deuxième adjoint** : Julien LABBÉ
- **Conseillers municipaux** : Annick BOUCHÉ, Sylvain BRELAUD, Patricia CASANOVAS, Guy LOZE, Ellen FERNANDEZ, Romuald QUIJOUX, Abigaël NITENBERG-VIDAL et Clément TERNY.
- **Secrétaire de mairie** : Valérie ASTIÉ
- **Délégués à la Communauté de Commune** :
- **Titulaire** : J.B DEJEAN – **Suppléante** : A. COLLO-FRANCOIS
- **Délégués au Syndicat Départemental de l'Énergie** :
- **Titulaire** : G. LOZE – **Supplément** : C. TERNY
- **Délégués au S.I.V.O.M. du Terrefort** :
- **Titulaire** : J.B DEJEAN – **Supplément** : J. LABBE

Budget

Le 13 avril dernier, le conseil municipal a voté le **budget primitif 2026**, à l'unanimité en reprenant les résultats du compte financier unique de 2025, qui présente un résultat net cumulé excédentaire d'un montant de 92 148, 98 € pour la sec-



*A l'arrière, de gauche à droite : Labbé Julien (2^e adjoint), Quijoux Romuald, Loze Guy, Déjean Jean (Maire), Brelaud Sylvain, Terny Clément
Devant, de gauche à droite : Nitenberg-Vidal Abigail, Fernandez Ellen, Casanovas Patricia, Bouché Annick, Collo-François Anick (1^{ère} adjointe)*

tion de fonctionnement et un résultat net cumulé déficitaire d'un montant de 63 582,08 € soit **un montant global excédentaire de 28 566,90 €** pour l'ensemble du budget. Pour 2026, pas d'augmentation des taux d'imposition des taxes communales. Seules les bases locatives sur lesquelles s'appliquent les taux d'imposition connaissent comme chaque année une revalorisation.

Comme tous les ans, le conseil municipal a attribué aux associations, les subventions suivantes : A.C.C.A : 300 €, Bien vivre à MADIÈRE : 1 000 €, Comité des Fêtes : 3 000 €, C.L.I.C. : 90 €, Club du troisième Age : 200 €, F.N.A.C.A.: 500 € Souvenir Français: 100 €, Ronde de l'Isard : 1 000 €

Travaux

Comme prévu **une première campagne d'égoutage** a été réalisée sur les routes communales mi-avril. **Ces travaux ont été exécutés en régie**, avec location de nacelle et broyeur, en trois jours grâce à une aide bénévole de Denis, Romain et Jean-Pierre Estrade que nous remercions. Une deuxième campagne d'égoutage sera effectuée à l'automne.

Les travaux de rénovation et de renforcement du système électrique à la salle polyvalente sont programmés pour la première quinzaine de Juin.

Comme chaque année **des travaux de ré-**

fection de voirie seront effectués suivant un programme communautaire qui sera finalisé courant mai

Ronde de l'Isard

L'épreuve cycliste dénommée la « **RONDE DE L'ISARD** » qui est considérée comme un « **apéritif** » du Tour de France, puisque un tiers environ des coureurs participants à cette course, sont ensuite sélectionnés par leurs équipes respectives pour participer à la Grande Boucle, aura lieu cette année **du 19 au 24 mai**.

Nouveauté pour 2026, la cinquième étape qui aura lieu le samedi 23 mai, sera 100% Terrefort. En effet entre Rieux de Pelleport, village de départ et le Mas d'Azil, village d'arrivée, cette étape passera par Bénague, St Bauzeil, Artix, St Victor-Rouzaud, Escosse, Bézac-St Amans, Lescousse, Madière, Pailhès, Montégut-Plantaurel et Loubens et devrait ravir les amateurs de vélo et courses cyclistes.

Réception et vin d'honneur de la Municipalité

Suite aux élections municipales, le maire et le conseil municipal, invite l'ensemble de la population à un apéritif dînatoire le dimanche 12 juillet à midi sous chapiteau, permettant également d'honorer l'ensemble des bénévoles du comité des fêtes. ■

Communauté de Communes des Portes de l'Ariège Pyrénées

Le samedi 11 avril dernier, les **72 délégués des 34 communes membres de la communauté de communes**, ont participé aux élections communautaires pour élire le **président, les 15 vice-présidents et 6 délégués**. Après un marathon de plus de 10h00, ont été élus, à bulletin secret :

- **Président** : Jean –Philippe SANNAC, maire de Pamiers
- **1^{er} Vice-Président**, chargé de l'administration générale : **Philippe CALLEJA**, maire de Saverdun
- **2^e Vice-Président**, chargé des finances : **Jérôme BLASQUEZ**, maire de Les Pujols
- **3^e Vice-Présidente** : **Mme RUMEAU**, Adjointe de Pamiers
- **4^e Vice-Présidente** : **Sophie BAYARD**, maire de La Tour Du Crieu
- **5^e Vice-Présidente** : **Monique DUPRE-GODFREY**, maire de Lissac
- **6^e Vice-Président** : **Gérard LEGRAND**, Adjoint de Pamiers
- **7^e Vice-Président**, chargé de l'économie : **Louis MARETTE**, maire de Mazères
- **8^e Vice-Président**, chargé de la voirie : **Jean-Baptiste DEJEAN**, maire de Madière
- **9^e Vice-Présidente** : **Renée-Paule BERAGUAZ**, conseillère de Pamiers
- **10^e Vice-Président**, chargé de la petite enfance : **Michel DOUSSAT**, maire de St Jean du Falga
- **11^e Vice-Président** : **Maxime ROUBICHOU**, maire d'ARVIGNA
- **12^e Vice-Présidente** : **Pauline QUINTANILHA**, conseillère de Pamiers
- **13^e Vice-Président**, chargé de l'habitat : **Jean-Emmanuel PEREIRA**, adjoint de Saverdun
- **14^e Vice-Présidente**, chargée de l'action sociale : **Françoise LAGREU-CORBALAN**,

conseillère de Pamiers

- **15^e Vice-Président**, chargé de l'agriculture : **Gérard SARRAIL**, maire de Ludès

Ensuite **6 délégués ont été élus** :

- **Une déléguée** pour les communes de plus de 10 000 habitants : **Christelle COUPADE**
- **Trois délégués** pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants : **Martine CALLEJA** de Saverdun, **Gérard CAPY** de Mazères, **Géraldine PONS** de Mazères
- **Deux déléguées** pour les communes de moins de 1 000 habitants : **Josianne BERGE** de Bénagues, **Jeanine IZAAC** de Villeneuve du Paréage.

Le 1^{er} conseil communautaire qui aura lieu avant fin avril sera entièrement consacré au Budget Primitif 2026 et à la composition des différentes commissions. ■

VIE SOCIALE

SIVOS

Suite à la réunion du comité syndical du 24 mars 2026, un nouveau Bureau a été élu se présentant comme suit :

- **Présidente** : Mme Brillas Pascale
- **Vice-Président** : M. Cussol Mathieu
- **Chargé des finances** : M. Alain Promé
- **Mme Anick Collo François** est déléguée

élue aux conseils d'école.

Sitôt élus **les membres du S.I.V.O.S.** se sont mis au travail pour en assurer la continuité dans l'intérêt de tous. ■

ETAT CIVIL

Décès

- **le 30 décembre 2025** : René DAREAUX, du village à l'âge de 99 ans, conseiller municipal de Madière de 1953 à 1989
- **le 14 mars 2026** : Marie-Laure Raffy, de Gouzes à l'âge de 85 ans. ■



INFOS PRATIQUES

Recensement militaire (rappel)

Tous les adolescents, garçons et filles, doivent se faire recenser obligatoirement dès l'âge de 16 ans en se présentant à la mairie munis d'une pièce d'identité, et de préférence dans les trois mois qui suivent la date d'anniversaire. Un document officiel leur sera délivré à cet effet, attestant du recensement, et nécessaire ensuite pour se présenter à certains examens.

Opération Tranquillité Absence (rappel)

Depuis quelques années le nombre de cambriolages en milieu rural ne cesse d'augmenter. Ces méfaits concernant le vol de bijoux et du numéraire mais aussi des matériels et matériaux en entreprises. Devant ce phénomène préoccupant la Préfecture nous invite à utiliser le dispositif « opération tranquillité absence ». Pour bénéficier de ce service gratuit, il suffit de prendre contact avec la Gendarmerie Nationale de Pamiers pour les informer des dates correspondantes aux périodes d'absence de son domicile. La Gendarmerie passera ensuite régulièrement à votre domicile afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion.

Rappel de quelques coordonnées téléphoniques

VEOLIA eau

Changement de coordonnées téléphoniques. Appeler désormais le **05 67 16 03 80** : uniquement pour les coupures d'eau avant compteur. Nous rappelons également que les demandes de nouveaux raccordements au réseau, pose de compteur, changement de nom sur les factures et tout autre modification

doivent être effectuées en mairie.

Gendarmerie Nationale de Pamiers :
05 34 01 20 70 et le **17** ou le **112** en cas d'urgence.

S.M.E.C.T.O.M. :

05 61 68 02 02 contact@smectom.fr

Le Maire :

Personnel : 05 61 67 12 93

Portable : 06 67 19 89 96

Mairie : **05 61 67 14 50**

Site internet : www.madiere.fr ■

Association

Comité des fêtes

La fête locale aura lieu, cette année, les **10, 11 et 12 juillet** avec, pour rappel, l'apéritif d'initiation offert par la municipalité. Le programme des festivités sera distribué courant du mois de juin.

Bien Vivre à Madière

- L'association vous rappelle cet important évènement qu'est la venue d'un célèbre enfant de la commune pour un concert. En effet **Jean-Paul Raffit** qui se produira dans notre salle des fêtes le 30 mai.
- Autre manifestation prévue : la troupe de théâtre du Club des Aînés de Pamiers viendra vous divertir le vendredi 12 juin à 20h. ■

Promenades & Variations

L'Orchestre de Chambre d'Hôte en trio

ISABELLE BAGUR · FLÛTE

JEAN-PAUL RAFFIT
GUITARE ÉLECTRIQUE, EFFETS

OLIVIER CAPELLE · VOIX

samedi 30 mai 2026

20h30

SALLE DES FÊTES DE MADIÈRE

Entrée : 10€
Buvette sur place

Réservation
06 18 09 40 06

Organisation :
Bien vivre à Madière